

REÇU LE

10 SEP. 2019

414



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Emilie Leveau
Mail : e.leveau@inao.gouv.fr
Tél 02 40 35 82 32

N/Réf : EL/CB

Objet : SCOT Pays de St Malo (35)

Monsieur le Président
PAYS DE SAINT MALO
23 Avenue Anita Conti
35400 SAINT-MALO

Nantes, le 4 septembre 2019.

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 15 juillet dernier, vous nous avez transmis, pour avis, le projet de modification simplifiée du SCOT Pays de Saint Malo, arrêté par délibération du Conseil communautaire.

Selon les termes de l'article L.112-3 du code rural et de la pêche maritime, l'INAO dispose d'un délai de trois mois pour rendre ses avis en matière de documents d'urbanisme, et ce depuis la promulgation de la loi 2014-1170 du 13 octobre 2014 (article 25).

Pour mémoire, les communes des trois Communautés de communes, Bretagne Romantique, Côte d'Emeraude, Pays de Dol - Baie du Mont Saint-Michel et de la Communauté d'Agglomération de Saint-Malo, qui forment le Pays de Saint-Malo, se situent dans le périmètre des aires de production des Appellations d'Origine Protégées (AOP) « Moules de Bouchot de la Baie du Mont Saint Michel » et « Prés Salés du Mont Saint Michel », des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) « Eau-de-vie de Cidre de Bretagne » et « Pommeau de Bretagne » et de l'Indication Géographique (IG) « Whisky de Bretagne ». Elles sont par ailleurs situées dans le périmètre des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Cidre de Bretagne », « Farine de Blé Noir de Bretagne » et « Volailles de Bretagne ». Vous trouverez ci-joint la liste des communes concernées.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations suivantes : Cette modification simplifiée a uniquement pour objectif d'intégrer certaines dispositions de la loi modifiant les règles d'urbanisme particulières au littoral ainsi que le rôle que les SCOT doivent jouer dans la traduction de cette loi « littoral » à l'échelle de leur périmètre. Il s'agit de reprendre les critères d'identification des villages, agglomérations et autres secteurs déjà urbanisés, d'en définir la localisation et d'en encadrer les possibilités d'urbanisation complémentaire. Cette démarche permet de sécuriser l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme.

Sur cette base, après analyse et vérification des documents, je vous informe que l'INAO n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des productions sous signe de qualité concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation
La Déléguée Territoriale

Laurence GUILLARD

Classement communes SCOT Pays de St Malo

LIBELLE_COMMUNE	Pommeau de Bretagne et Eau-de-vie de Cidre de Bretagne	Moules de Bouchots de la Baie du Mont-Saint-Michel	Pré salé Mont-Saint-Michel	
BAGUER-MORVAN				Abattage
BAGUER-PICAN				Abattage
BEAUSSAIS-SUR-MER	En entier			Abattage
BONNEMAIN				Abattage
BROULAN				Abattage
CANCALE		En entier		Abattage
CARDROC				Abattage
CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE	En entier			Abattage
CHERRUEIX		En entier	En entier	Elevage
COMBOURG				Abattage
CUGUEN				Abattage
DINARD				Abattage
DINGE				Abattage
DOL-DE-BRETAGNE				Abattage
EPINIAC				Abattage
HEDE				Abattage
HIREL		En entier	En entier	Elevage
LA BAUSSAINE				Abattage
LA BOUSSAC				Abattage
LA CHAPELLE-AUX-FILTZMEENS				Abattage
LA FRESNAIS				Abattage
LA GOUESNIERE				Abattage
LA RICHARDAIS				Abattage
LA VILLE-ES-NONAI	En entier			Abattage
LANCIEUX				Abattage
LANRIGAN				Abattage
LE MINIHC-SUR-RANCE				Abattage
LE TRONCHET	En entier			Abattage
LE VIVIER-SUR-MER		En entier	En entier	Elevage
LES IFFS				Abattage
LILLEMER				Abattage
LONGAULNAY				Abattage
LOURMAIS				Abattage
MEILLAC				Abattage
MESNIL ROC'H	En entier			Abattage
MINIAC-MORVAN	En entier			Abattage
MONT-DOL		En entier	En entier	Elevage
PLEINE-FOUGERES				Abattage
PLERGUER	En entier			Abattage
PLESDE	En entier			Abattage
PLEUGUENEUC	En entier			Abattage
PLEURTUIT				Abattage
QUEBRIAC				Abattage
ROZ-LANDRIEUX				Abattage
ROZ-SUR-COUESNON			En entier	Elevage
SAINS				Abattage
SAINT-BENOIT-DES-ONDES		En entier	En entier	Elevage
SAINT-BRIAC-SUR-MER				Abattage

SAINT-BRIEUC-DES-IFFS				Abattage
SAINT-BROLADRE			En partie	Elevage en partie
SAINT-COULOMB				Abattage
SAINT-DOMINEUC	En entier			Abattage
SAINT-GEORGES-DE-GREHAIGNE			En partie	Elevage en partie
SAINT-GUINOUX				Abattage
SAINT-JOUAN-DES-GUERETS				Abattage
SAINT-LEGER-DES-PRES				Abattage
SAINT-LUNAIRE				Abattage
SAINT-MALO				Abattage
SAINT-MARCAN			En partie	Elevage en partie
SAINT-MELOIR-DES-ONDES		En entier		Abattage
SAINT-PÈRE	En entier			Abattage
SAINT-SULIAC	En entier			Abattage
SAINT-THUAL				Abattage
SOUGEAL				Abattage
TINTENIAC				Abattage
TINTENIAC				Abattage
TRANS-LA-FORET				Abattage
TREMEHEUC				Abattage
TREMEREU	En entier			Abattage
TREVERIEN	En entier			Abattage
TRIMER				Abattage
VIEUX-VIEL				Abattage

Source : INAO 2019